

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mai 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 1093)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 67

présenté par

M. Reiss, M. Cinieri, M. Apparü, Mme Dion, M. Furst, Mme Genevard, M. Kert, M. Le Mèner,
M. Lett, M. Lurton, M. Alain Marleix, M. Martin, M. Mathis, Mme Nachury, Mme Rohfritsch,
M. Salen, M. Solère, M. Sturni et M. Suguenot

ARTICLE PREMIER**ANNEXE**

À l'alinéa 32, supprimer le mot :

« refonder ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Améliorer le climat scolaire pour une école sereine et citoyenne est depuis toujours un objectif légitime du système éducatif.